

Présents : SCHAEFFER Philippe – NOËL Arnaud – BELONY Céline – BARBE Murielle.

Secrétaire de séance : BELONY Céline

1. Accord convention CNAS

Philippe SCHAEFFER explique qu'il est sollicité par la commune de SAINT MARTIN pour partager les frais du CNAS de l'adjoint administratif.

Le Maire présente le CNAS (Centre National d'Action Social) et développe ses activités : participation garde enfants, centre aéré, club vacances, prêts personnels, aléas de la vie, chèques lire, etc.

La cotisation annuelle sera partagée au prorata du nombre d'heures effectuées par l'agent.

Après délibération, le conseil municipal accepte le partage des frais et autorise le Maire à signer la convention rédigeant cet accord.

2. Contrat groupé assurance santé

L'autorité territoriale expose :

- *l'opportunité pour la commune de Franconville de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;*
- *l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence*
 - *que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.*

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020

Décide :

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Pour ce faire, la commune de Franconville charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes

mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.

*La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.
La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.*

3. Vente de bois hiver 2020/2021 et nomination des bénéficiaires solvables

annule et remplace la décision du 17 novembre 2020.

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE M. LE PRESIDENT ET AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE
COMME SUIT LA DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2020**

Vente des futaies de la coupe façonnées

Parcelles n° 13

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

Et/
ou

| essences | Chêne, hêtre |
|----------------------|--------------|
| Ø Minimum à 1,30m | 35 cm |

Autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus aussi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du Responsable du service commercial de l'ONF.

partage sur pied entre les affouagistes

- des houppiers des grumes affouagères parcelles n°13
- des arbres d'un diamètre inférieur à 35 cm parcelles n°13

- du taillis

- désigne comme bénéficiaires solvables

- MM Robert THOMAS, Emmanuel MESSAGER et Arnaud NOËL

qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

- décide de répartir l'affouage

- par feu

- Fixe la taxe d'affouage à 25 €

E
t

4. Questions diverses

- Formations ADM : l'association des maires propose des formations ; le programme est présenté aux conseillers.
- 0 phyto : la commune poursuit l'engagement 0 phyto ; des panneaux seront installés à réception et des flyers distribués pour encourager les pratiques.
- Point budgétaire : un point comptable est fait en vue de l'élaboration du budget 2021 ; un RDV est à programmer avec Madame TONIN, trésorière.
- Travaux 2021 : sont en réflexion l'aménagement paysagé, la création d'une aire de jeux et la sécurité du village ; ces sujets seront débattus lorsque le conseil municipal sera au complet conjointement avec le comité consultatif.
- Ordures ménagères : les tarifs des ordures ménagères ont été présentés lors des dernières réunions de la CCTLB
- Présentation travaux SIS : Murielle BARBE, membre du SIS présente les photos des travaux et fait un point sur l'avancement du projet.
- Environnement : Jean-Paul FRANCOIS, vice-président chargé de l'environnement à la CCTLB cherche un référent par village pour réfléchir aux meilleures solutions pour notre territoire notamment avec l'énergie solaire. Un référent sera désigné après les élections municipales complémentaires lorsque le conseil municipal sera au complet.
- Formation panneau pocket : l'outil a été présenté aux conseillers, formés par la même occasion.
- Coupes de bois : les lots sont en cours de marquage (en fonction de la météo)
- Agir Sport : 8 enfants ont participé pour un total de 30 activités en 2020 avec un cout de 357.06 € pour l'année. Il est décidé de reconduire l'action.
- Réfection thermique de la mairie : une réclamation est en cours avec l'entreprise SAHIN : l'enduit côté Ouest n'a pas été posé correctement (striures).
- Qualité de l'eau : suite au courrier de Nicolas PERNIN et l'intervention de Christophe VAUTRIN concernant des soucis de qualité d'eau sur leur exploitation agricole ; la mairie a pris contact avec le syndicat des eaux et l'ARS.

La séance est levée à 22h10

| | | |
|--------------------|-------------|---------------|
| Philippe SCHAEFFER | Arnaud NOËL | Céline BELONY |
| Murielle BARBE | | |